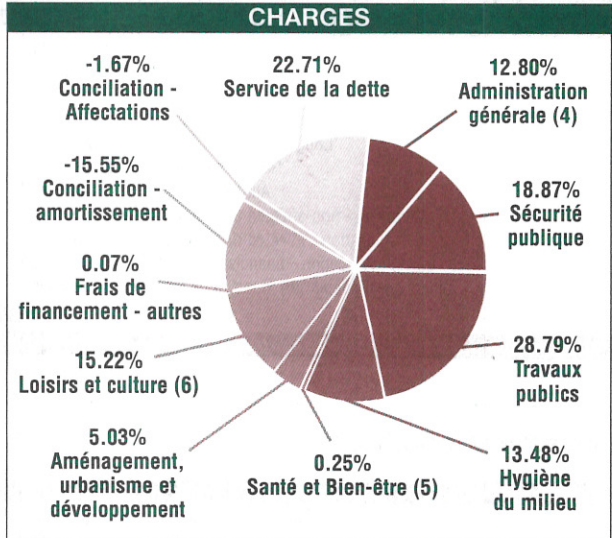
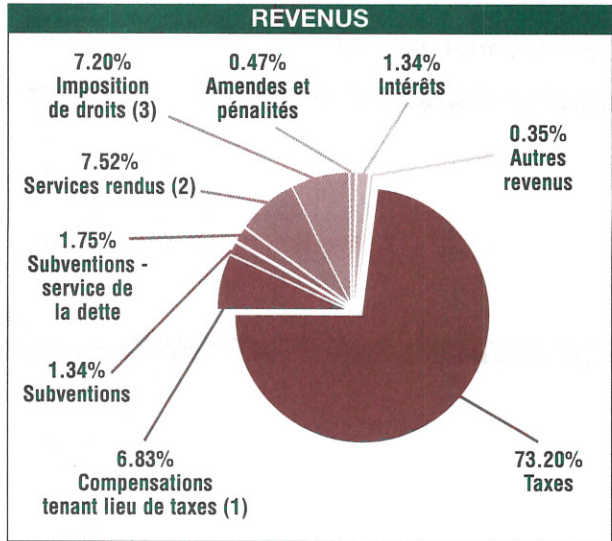


Activités de fonctionnement	Budget 2018 \$	Budget 2017 \$
Revenus		
Taxes	12 684 699	11 990 076
Compensations tenant lieu de taxes (1)	1 184 092	1 022 926
Subventions	533 651	683 690
Services rendus (2)	1 303 500	1 160 809
Imposition de droits (3)	1 246 800	837 300
Amendes et pénalités	81 050	67 670
Intérêts	232 000	201 396
Autres revenus	59 825	87 386
	17 325 617	16 051 253
Charges		
Administration générale (4)	2 218 090	2 333 730
Sécurité publique	3 269 695	3 022 955
Travaux publics	4 986 504	4 012 815
Hygiène du milieu	2 335 519	2 341 394
Santé et Bien-être (5)	43 192	43 192
Aménagement, urbanisme et développement	871 561	803 099
Loisirs et culture (6)	2 637 281	2 780 430
Frais de financement	1 150 882	1 080 070
	17 512 724	16 417 725
Excédent avant conciliation	(187 107)	(366 472)
Conciliation à des fins fiscales		
Amortissement	2 693 858	2 656 030
Produit de cession	10 000	10 000
Remboursement ou produit de cession	3 000	3 000
Placement - réduction de la valeur	3 500	10 000
Financement à LT activités fonctionnement	160 000	100 000
Remboursement de la dette à LT	(2 795 587)	(2 478 520)
Affectation - Activités d'Investissement	(240 473)	(237 618)
Affectation - Excédent de fonctionnement non-affecté	228 000	-
Affectation - Excédent de fonctionnement affecté	316 252	434 969
Affectation - Réserves financières et fonds réservés	(193 730)	(142 444)
Affectation - Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	2 287	11 055
	187 107	366 472
Excédent de fonctionnement	-	-

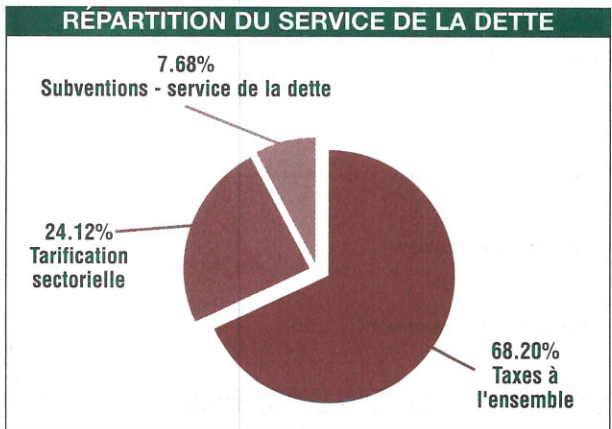
Activités d'investissement	Budget 2018 \$	Budget 2017 \$
Sources de financement		
Autres revenus - parcs et terrains de jeux	35 000	98 795
Affectation activités de fonctionnement	240 473	237 618
Financement à long terme	4 983 327	6 883 204
Subventions	2 477 480	2 042 890
Affectation fonds de roulement	239 745	81 500
Affectation fonds réservés	-	8 000
	7 976 025	9 352 007
Immobilisations		
Administration générale	73 245	31 000
Sécurité publique	22 000	51 000
Travaux publics		
Infrastructures (chemins, pistes cyclables, sentier communautaire)	7 479 080	8 090 662
Véhicules, équipements, bâtiments	251 700	751 880
	7 730 780	8 842 542
Hygiène du milieu		
Égoût et aqueduc	-	-
Loisirs et culture		
Parcs, terrains de jeux et autres infrastructures (7)	150 000	427 465
Urbanisme et développement	-	-
	7 976 025	9 352 007
Excédent d'investissement	-	-

Exemple de compte de taxe	2018	2017
Taux de taxe (par 100 \$) - Non résidentiel et industriel	1,0474	1,0703
Taux de taxe (par 100 \$) - Résidentiel et agricole	0,7413	0,7573
Évaluation totale imposable	1 401 729 500	1 325 232 000
Valeur médiane des unités résidentielles	407 500	395 300
Taxe foncière générale incluant :	3 021	2 994
• un taux de 0.1775 pour le service de la dette	723	632
• un taux de 0.0686 pour la MRC	280	270
• un taux de 0.0000 MRC équip. radiocommunication	-	1
• un taux de 0.1458 pour le service de Police	594	591
• un taux de 0.0088 pour Transcollines	36	37
• un taux de 0.0060 pour le barrage Hollow Glen	24	26
• un taux de 0.0089 dette Centre village (ensemble)	36	36
• un taux de 0.0025 fonct. Centre village (ensemble)	10	11
Tarification - fosse septique	141,50	95,50
Tarification - bac compostage (120 litres)	43,93	-

- (1) Compensation pour immeubles imposables gouvernements fédéral et provincial et CCN.
(2) Comprend les revenus du Centre Meredith de 875 000\$.
(3) Imposition de droits : taxes de bienvenue, permis lotissement et construction et autres.
(4) Comprend les dépenses du Greffe, Communication et Ressources Humaines.
(5) Contribution à la Corporation d'Habitation de Chelsea et la Maison des Collines (soins palliatifs).
(6) Comprend les frais de gestion du Centre Meredith équivalents aux revenus du même montant note (2).
(7) Pour 2018 portion payée par les revenus de parcs et terrains de jeux de 35 000\$ et par subventions gouvernementales de 15 000\$.



Coût net du service de la dette			
Service de la dette	3 934 333	22.71%	
Transferts - service de la dette	(302 203)	-1.75%	
	3 632 130	20.96%	



Répartition du service de la dette		
Taxes à l'ensemble	2 683 153	68.20%
Tarification sectorielle	948 977	24.12%
Subventions - service de la dette	302 203	7.68%
	3 934 333	100%

N.B.: Certains chiffres du budget 2017 ont été modifiés afin de se conformer à la nouvelle présentation de 2018.

Modes de paiement des taxes foncières	
Dans le but d'alléger le traitement des perceptions, nous privilégions l'utilisation des méthodes sans papier.	
Par Internet : À partir du site Web de la plupart des institutions financières canadiennes en souscrivant à leur service en ligne.	
Paiement pré-autorisé électronique : Pour vous inscrire, communiquer avec le Service de taxation au 819-827-6205 ou par courriel à taxation@chelsea.ca .	
Par la poste : Inscrivez le numéro de matricule sur vos chèques et joignez-y le ou les coupons détachables appropriés. Veuillez prévoir les délais de la poste.	
Au comptoir : À nos bureaux situés au 100 chemin Old Chelsea, Chelsea, QC du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30.	

Permis de chien - Facturation 2018	
Veillez noter que les frais de permis de chiens pour 2018 sont de 25\$ par chien et qu'ils sont inclus à même le compte de taxes. - Si vous n'êtes plus propriétaire de chien, veuillez en aviser la municipalité. - Si vous devenez propriétaire d'un chien, veuillez vous procurer un permis auprès de la municipalité. - Si le chien a été vacciné contre la rage depuis la dernière inscription, veuillez en aviser la municipalité. Il est défendu de laisser un chien en liberté hors les limites du bâtiment, du logement ou du terrain de son gardien.	Hors de ces limites, le gardien du chien doit le maintenir en laisse ou autrement en assumer le contrôle immédiat et le surveiller en tout temps. Un chien non tenu en laisse est présumé ne pas être sous le contrôle de son gardien. Le gardien d'un animal doit immédiatement nettoyer, par tous les moyens appropriés, toute place publique ou toute propriété privée salie par les dépôts de matière fécale laissés par l'animal dont il est le gardien et doit en disposer d'une manière hygiénique. À cette fin, le gardien doit avoir en sa possession le matériel nécessaire. Cette disposition ne s'applique pas au chien guide. Nous tenons à vous informer que la SPCA de l'Outaouais est responsable de la gestion des chiens sur notre territoire. Vous pouvez les joindre par téléphone au 819 243-2004. Renseignements : Manon Marenger, 819 827-1160 ou m.marenger@chelsea.ca